



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20230627-25-AR
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°25/2023

Objet : Signature du marché public n°2023 10 relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un Règlement Local de Publicité

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

CONSIDERANT

QUE la ville a lancé une mise en concurrence pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un Règlement Local de Publicité. L'annonce a été publiée le 6 avril 2023 sur le site internet de la ville, la plateforme E-marchespublics.com et LE PARISIEN,

QUE 4 plis ont été réceptionnés dans les délais soit avant le 15 mai 2023 ; les candidats ayant déposés une offre sont :

- Candidat 1 : RIVIERE LETELLIER
- Candidat 2 : VERDI INGENIERIE CŒUR DE France
- Candidat 3 : A4+A
- Candidat 4 : ESPACE VILLE

QUE les candidats possèdent toutes les garanties et les capacités techniques, financières et professionnelles pour réaliser les prestations,

QUE les candidats répondent aux besoins de la ville et que le candidat A4+A - ARCHITECTURE ET ATELIERS propose l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant forfaitaire de 74 247 € HT,

QUE le pouvoir adjudicateur a fait le choix d'attribuer le marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un Règlement Local de Publicité à la société A4+A - ARCHITECTURE ET ATELIERS située à Montreuil (93) pour un montant forfaitaire de 74 247 € HT.

La société A4+A - ARCHITECTURE ET ATELIERS est mandataire d'un groupement dont les membres sont :

- Société CYPRIM (85 Challans) pour la partie RLP
- Société A4+A - ARCHITECTURE ET ATELIERS (93 Montreuil) pour la partie PLU

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20230627-25-AR
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception en préfecture : 27/06/2023

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public n°2023 10 relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un Règlement Local de Publicité pour un montant forfaitaire de 74 247 € HT avec le groupement A4+A - ARCHITECTURE ET ATELIERS/CYPRIM,

Article 2 : que le marché est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'à la fin de la mission dont la durée prévisionnelle est fixée à vingt-quatre (24) mois,

Article 3 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 4 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 20/06/2023

Le Maire,

Georges JOUBERT

